



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 27008

Texte de la question

M. Pascal Popelin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dangers pour les jeunes liés à l'alcoolisme. L'alcool constitue la deuxième cause de mortalité évitable en France, après le tabac, avec 37 000 morts par an et le facteur de risque majeur pour les maladies chroniques et certains cancers. 1,3 million de séjours hospitaliers sont dus à la consommation d'alcool. Plus de 70 000 interpellations pour ivresse publique manifeste ont été opérées en 2012, sans compter les délits et dommages sociaux (violence, désocialisation). La consommation régulière d'alcool des adolescents de 16 ans scolarisés a augmenté ces dernières années, passant de 7 % à 13 %. La proportion de ceux hospitalisés pour ivresse aigüe a bondi de 50 % chez les 15-24 ans. Par ailleurs, plus de la moitié des jeunes de 17 ans (57 %) déclare avoir déjà été ivre dont près de la moitié (49 %) au cours des douze derniers mois. Ces chiffres peuvent s'expliquer en partie par la multiplication du phénomène de «*binge drinking*» («*beuverie effrénée*») et les excès commis à l'occasion de certains «*week-ends d'intégration*». Par ailleurs, la loi interdit en théorie la vente au forfait, communément appelée «*open bar*» (entrée payante et boissons à volonté) - pratique qui s'adresse en particulier aux jeunes - et elle impose au commerçant qui vend des boissons alcoolisées à un prix promotionnel pendant un horaire limité («*happy hours*») de proposer pendant ces mêmes horaires des promotions sur les boissons sans alcool. En pratique, cette obligation ne compense pas l'incitation à la consommation d'alcool en raison du prix attractif des boissons. Il souhaite alors connaître les mesures envisagées par la ministre (groupes de travail, campagne de prévention) pour faire face à cette situation inquiétante afin de mieux protéger la santé des jeunes.

Texte de la réponse

La France est toujours un pays fort consommateur d'alcool. Avec 12 litres d'alcool pur consommé par an et par habitant de plus de 15 ans, la France est l'un des trois pays européens les plus consommateurs d'alcool, très au-dessus de la moyenne européenne qui se situe à 9,1 litres. L'alcool reste l'un des déterminants majeurs de maladies, de morts potentiellement évitables et des inégalités sociales face à la santé. En effet, l'alcool est la deuxième cause de mortalité prématurée évitable en France après le tabac. Chaque année, il est responsable d'environ 49 000 décès. On estime à 5 millions le nombre de personnes que l'usage d'alcool expose à des difficultés d'ordre médical, psychologique et social. Les comportements évoluent et plus de la moitié des jeunes adultes (57%) ont déclaré une alcoolisation ponctuelle importante au cours de l'année et la part de ceux en ayant connu au moins dix (près d'une par mois) est passé de 11 % à 14 % entre 2005 et 2010. La publicité sur l'alcool est un facteur éminemment favorable à la consommation, notamment auprès des plus jeunes. Protéger les plus fragiles, les plus sensibles à la publicité est donc une priorité de santé publique car il est établi qu'une initiation précoce à l'alcool et une consommation excessive à l'adolescence sont des facteurs de risque d'usages problématiques ultérieurs. La loi Evin de 1990 est un texte d'équilibre qu'il convient de préserver. Par ailleurs, afin de réduire les risques liés aux nouveaux comportements face à l'alcool, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a inscrit une mesure de lutte contre l'alcoolisation ponctuelle importante des adolescents et des jeunes adultes dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé en cours de débat parlementaire. Enfin, dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites

addictives 2013-2017, une campagne nationale de communication a été lancée début 2015 pour promouvoir les consultations jeunes consommateurs auprès des jeunes concernés et des parents. Un des trois spots télévision diffusés à cette occasion concernait l'alcool.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27008

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5183

Réponse publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7393